

LISTE DES PIECES A FOURNIR

IMMATRICULATION S.A.R.L. - E.U.R.L. IMPRIMES MO + MO' - TNS

- 2 expéditions des statuts s'ils sont établis par acte notarié
ou
2 originaux signés
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales **ou** copie du journal
- Eventuellement, 2 exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale nommant le ou les gérants s'ils ne sont pas désignés dans les statuts
- Attestation de dépôt des fonds dans une banque

■ PIECES RELATIVES AU (X) GERANT (S)

- Extrait k bis original de moins de trois mois si la personne est immatriculée au RCS **ou**
- Extrait de naissance **ou**
- Copie du passeport ou carte d'identité **ou**
- Titre de séjour **ou**
- Carte de résident

- Choix du statut du conjoint (en cas de gérant majoritaire ou associé unique)

- Attestation sur l'honneur de non condamnation et de filiation

■ PROTECTION SOCIALE

- Demande d'affiliation aux organismes sociaux si gérance majoritaire (TNS)

1/2

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous



CCI/
Prestations
d'assistance
aux formalités
d'entreprises

57, Cours Fauriel
42024 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. 04 77 43 04 61 – Fax : 04 77 43 04 01
e-mail : cfe@saint-etienne.cci.fr

Parc des Comtes du Forez – Immeuble le Vauban - BP 6
42601 Montbrison Cedex
Tél. 04 77 96 02 79 – Fax 04 77 58 98 02
e-mail : antenne-montbrison@saint-etienne.cci.fr

■ ACTIVITE

- Diplôme, autorisation, titre nécessaire à l'exercice de l'activité

■ SIEGE DE L'ENTREPRISE

- Justificatif de la jouissance du local : copie du bail, quittance de loyer, EDF, eau **ou** attestation de domiciliation
- Copie de l'acte de vente
- Copie du contrat de location gérance
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie du journal
- 2 exemplaires du rapport établi par le commissaire aux apports
- 2 exemplaires de l'acte d'apport

- Pouvoir (si la formalité est effectuée par un intermédiaire)
- Copie(s) Contrat CAPE

■ FRAIS DE GREFFE

Chèque à libeller à l'ordre du GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Cette liste de pièces est établie par rapport à la dernière réglementation applicable. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'évolution de la réglementation (mai 2010).

2/2

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

Horaires d'ouverture au public :

du lundi au vendredi de 08 H 30 à 12 H 00 sans rendez-vous et l'après midi sur rendez- vous



CCI /
Prestations
d'assistance
aux formalités
d'entreprises

57, Cours Fauriel
42024 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. 04 77 43 04 61 – Fax : 04 77 43 04 01
e-mail : cfe@saint-etienne.cci.fr

Parc des Comtes du Forez – Immeuble le Vauban - BP 6
42601 Montbrison Cedex
Tél. 04 77 96 02 79 – Fax 04 77 58 98 02
e-mail : antenne-montbrison@saint-etienne.cci.fr